

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 13 janvier 2025

Présents : 9

Votants : 11

***L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures,** les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.*

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE,

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) : Hugues MANESSE a donné pouvoir à Gisèle JEAN

Jean SOUCHAUD a donné pouvoir à Catherine PAPILLIER

Étaient absent(e)s : Armelle PAGEAUT, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élu : Didier NIQUET

**OBJET : CONVENTION DE LA REFACTURATION DE LA FORMATION SST
AVEC LA CCVG**

La convention de partenariat entre la communauté de communes Vienne été Gartempe et la commune de Queaux a pour objet de régler les modalités administratives et financières de la commune de Queaux à la formation sauveteur secouriste du travail qui a eu lieu le 10 septembre 2024.

Une facture et un avis des sommes à payer seront émis après la prestation de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les modalités de la convention
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gisèle JEAN

Le secrétaire,

Didier NIQUET



AR Prefecture

086-218602035-20250120-D2025_008-DE
Reçu le 23/01/2025
Publié le 23/01/2025